


SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azzdine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et
 FERBUS Carine, Adjoints au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS
 Jean-Paul, , M. PANISSET Didier, , Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme
 PANISSET Sandrine, M. CREMON Quentin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DE SANTINI Laetitia ayant donné pouvoir à M. BOUIREK Azzdine

Absent non excusé

Le conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azzdine comme secrétaire de séance.

2026-25 - DELIBERATION REPRESENTANTS COMITE SYNDICAL DU PARC NATIONAL DES BAUGES

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 relatif au vote à bulletin secret et L.2121-33 relatif à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges approuvée par décret n°2025-919 en date du 06/09/2025 ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Massif des Bauges fixant notamment le nombre et les modalités de désignation des représentants des communes adhérentes ;

Considérant que la commune de Saint-Ferréol est membre du Parc naturel régional du Massif des Bauges ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la commune au sein du comité syndical du Parc naturel régional du Massif des Bauges ;

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De désigner en qualité de délégué(e) titulaire de la commune de Saint-Ferréol auprès du Parc naturel régional du Massif des Bauges :

- M. GATTA Jean-Marc

Article 2 : De désigner en qualité de délégué(e) suppléant(e) de la commune de Saint-Ferréol auprès du Parc naturel régional du Massif des Bauges :

- M. BOUIREK Azzdine

Article 3 : Les délégué(e)s ainsi désigné(e)s représenteront la commune au sein du comité syndical du Parc naturel régional du Massif des Bauges, participeront aux réunions auxquelles ils/elles seront convoqué(e)s et rendront compte régulièrement au conseil municipal des travaux du Parc.




SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, affichée et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Annexe 7

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME


